



Seychelles Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2022

Résumé exécutif

Le rapport national des Seychelles résume les activités de la flotte de pêche des Seychelles ciblant le thon et les espèces apparentées dans l'Océan Indien occidental pour l'année 2021 par rapport aux années précédentes. Il résume également les activités liées à la recherche et à la collecte de données ainsi que les actions entreprises en 2021 pour mettre en œuvre les recommandations du Comité scientifique et les mesures de conservation et de gestion de la CTOI.

Au cours des cinq dernières années, la flotte de senneurs à senne coulissante des Seychelles est restée la même, comprenant 13 navires. Le nombre de navires de ravitaillement a diminué, passant de 8 navires en 2017 à 4 navires en 2021. En 2021, l'effort nominal a légèrement diminué de 195 jours (6 %) par rapport à l'année précédente pour atteindre un total de 3 027 jours de pêche correspondant à une augmentation de 9 % des captures, de 112 621 MT en 2020 à 122 885 MT en 2021. Il en résulte un taux de capture plus élevé de 40,60 MT/jour de pêche en 2021, contre 34,84 MT/jour de pêche l'année précédente. Les captures d'albacore ont diminué de 4 %, tandis que les captures de thon obèse et de listao ont augmenté respectivement de 91 % et de 8 % par rapport à l'année précédente.

La flotte palangrière industrielle des Seychelles comptait 64 navires en 2021, contre 62 en 2020. La capture totale déclarée par la flottille palangrière industrielle pour l'année 2021 a été estimée à 14 526 MT, dont 3 064 MT de thon albacore. Le taux de capture estimé à 0,36 Mt/1000 hameçons pour l'année 2021 était inférieur à celui de l'année précédente (0,55 Mt/1000 hameçons).

En 2021, les captures totales des navires semi-industriels ont augmenté de 18% pour atteindre 1,759 Mt contre 1,485 Mt l'année précédente. Cela correspond à une augmentation de 36% de l'effort de pêche, ce qui donne un taux de capture moyen de 0,64 MT/ 1000 hameçons pour l'année 2021, contre 0,73 MT/ 1000 hameçons pour l'année précédente.

De la même manière que les années précédentes, la SFA met en œuvre diverses actions visant à améliorer la quantité et la qualité des données collectées auprès de sa flotte ciblant le thon et les espèces apparentées dans l'océan Indien. Il convient de souligner que des efforts importants ont été déployés au cours de l'année 2021 pour rattraper le retard accumulé dans la pêche à la palangre pour les années 2019 et 2020 en raison de problèmes techniques et administratifs à la fin de 2019 et de la pandémie de Covid19 au début de 2020.